

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 853

Rubrik: Échos des médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Selon le *Sonntags Blatt* du 22 février, le bi-hebdomadaire romand *La Semaine sportive*, seul journal francophone de Suisse qui soit exclusivement consacré au sport, pourrait disparaître à fin juin. La société du Sport Toto, dont il est l'organe officiel, n'assurera plus le demi-million de francs annuel qu'elle lui versait. Le magazine alémanique *Tip*, qui jouit du même statut, est également menacé.

ECHOS DES MEDIAS

Selon un récent sondage MIS, Radio Lac, la nouvelle venue sur les ondes genevoises, a la cote d'amour. Battue uniquement par la Première et par la française Radio Plus, elle s'offre même le luxe de se classer devant Couleur 3, ce qui prouve qu'une radio locale peut rivaliser avec la SSR. Sur quelle base ? Il semble que ce soit les programmes de divertissement qui attirent les auditeurs, soit le plus petit dénominateur commun, cette musique par laquelle toutes les stations FM se ressemblent. En attendant, Radio Lac inquiète ses rivales françaises en attirant à elle une part grandissante du gâteau publicitaire. Quant à RGI, la plus ancienne radio locale du bout du lac, en sommeil depuis de nombreux mois, elle va redémarrer en mars sous le nom de Radio-Tonic Genève, avec un programme axé sur la musique francophone et les nouvelles sportives.

RELEVÉ UNIVERSITAIRE A GENEVE

Le complexe de Pygmalion

■ (réd) La relève universitaire, problème à long terme et un peu aride, ne passionne assurément pas les foules. Pourtant, le sujet est d'importance. Des Hautes Ecoles sortent bien souvent les cadres qui tiendront demain les rouages de l'économie, de l'administration, des médias et de la politique. DP entame aujourd'hui une réflexion sur le sujet en publiant la première partie d'une assez longue contribution due à un lecteur, qui vaut avant tout pour l'université de Genève.

Entre 1990 et 2000, il faudra remplacer 50% du corps professoral des universités suisses. Certes, les autorités académiques et politiques accordent une importance accrue à la qualité scientifique des nominations. Mais la préparation active d'une relève indigène de haut niveau fait encore défaut dans bien des secteurs. D'où une insatisfaction grandissante au sein des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, insatisfaction qui n'est pas dépourvue d'une dimension purement corporatiste.

Car les dés sont jetés bien avant qu'une chaire soit mise au concours. D'une part, il est inadmissible qu'un candidat indigène soit préféré à un postulant extérieur plus compétent. D'autre part, il n'est pas moins insatisfaisant que les enseignants et chercheurs formés par nos universités ne puissent souvent rivaliser avec leurs concurrents venus d'autres horizons.

Une raison majeure à cette impasse : de nombreux professeurs souffrent du complexe de Pygmalion. Ils s'entourent de collaborateurs à leur image, qui grandissent de nombreuses années dans leur ombre. Lorsqu'une chaire est à repourvoir, on découvre avec tristesse que les gens du sérail n'ont pas une personnalité originale, qu'ils n'ont pas développé des axes nouveaux d'enseignement et de recherche. Il ne reste plus qu'à en prendre acte.

Or, former une relève capable de rivaliser face à une concurrence internationale vive dans la plupart des domaines impose de prendre les premières options dès après la thèse. L'université a certes besoin de collaborateurs. Mais elle ne peut, pour retenir les plus compétents, se contenter de faire miroiter des perspectives sans y croire elle-même. Elle doit prendre les moyens de promouvoir efficacement la carrière de ceux en qui elle place des espoirs. A défaut, elle est condamnée à offrir un refuge aux médiocres tout en décourageant ceux qui auraient les qualités nécessaires.

Un système de promotion à l'ancienneté est incompatible avec une recherche et un enseignement de qualité et politiquement inacceptable. Un processus périodique d'évaluation doit permettre de confirmer

les qualités des collaborateurs. Les nominations successives aux divers postes du *cursus* en sont l'occasion.

Il est donc essentiel qu'après la thèse, chaque nomination au sein du corps intermédiaire résulte d'une évaluation rigoureuse des qualités pédagogiques et scientifiques de l'intéressé.

Mais accorder un satisfecit à l'heureux élu ne suffit pas. A moins de proposer un marché de dupes, l'université doit prendre au sérieux les espoirs qu'elle suscite. Toute nomination suppose des attentes réciproques. Celles-ci doivent être explicites et convenues entre l'intéressé, son professeur responsable et l'unité concernée.

La nomination d'un maître-assistant ou d'un maître d'enseignement et de recherche (MER) signifie non seulement que celui-ci est jugé apte à accomplir la tâche qui lui est immédiatement confiée, mais aussi qu'on attend de lui qu'il confirme, à moyen terme, des qualités qui lui permettront de briguer avec succès un poste au sein du corps professoral.

On peut également envisager la nomination d'un collaborateur qui ne s'inscrive pas dans la perspective d'une chaire professorale. Ainsi, un mandat de maître-assistant - limité à six ans à Genève - peut permettre à un jeune chercheur de compléter sa formation pour préparer un prochain passage dans l'industrie ou l'administration. Un candidat au poste de MER, chercheur brillant, peut ne pas vouloir ou pouvoir être promu professeur, notamment parce qu'une chaire ne saurait être créée dans son domaine.

En toute hypothèse, le plan de carrière dans lequel s'inscrit la nomination, qu'il mène ou non à un poste professoral, doit être convenu entre le candidat et l'unité concernée. Si le premier confirme les qualités qui ont justifié ses nominations successives, il sera un candidat sérieux dans un concours ultérieur. L'université ne pourra le jeter dans une oubliette sans se déjuger.

Et si, au contraire, ces espoirs sont déçus, il importe de le dire aussitôt, sans quoi l'*Alma Mater* retient artificiellement des personnes en les berçant d'illusions, préparant ainsi les cas sociaux de demain.